



Récupérer un trop-versé lors d'un achat dans un magasin

Par **karukera971**, le **12/11/2012 à 22:55**

Bonjour,rnrnAyant versé dix mille euros par chèque pour l'achat de matériaux de construction, je m'aperçois que le montant indiqué sur la facture que j'ai acquittée présente un montant inférieur à celui prévu pour l'achat de ces dits matériaux que j'avais prévu. Je précise qu'aucun accord, et ni de contrat n'a été signé entre le vendeur et moi. Le vendeur est-il tenu de me rembourser la différence? Quels sont les recours que je dois entreprendre pour récupérer la différence? Que dois-je faire? Merci de votre aide

Par **Lag0**, le **13/11/2012 à 07:04**

Bonjour,rnMais pourquoi donc avez-vous payé plus que la facture ?